



Monsieur Claude BERTRAND propose à l'assemblée de fixer les tarifs ci-après à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 (en restant sur les tarifs de l'année 2024/2025).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De voter les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025/2026 :

**Restaurant scolaire**

- repas élève : 3,93 € (pour un coût de repas de 9.05 €)
- repas adulte : 8,27 € (pour un coût de repas de 9.05 €)
- repas multi accueil (suppression du tarif)

**Garderie périscolaire (mensuel) : 27,00 €**

Pour extrait conforme

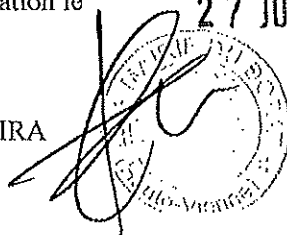
Rendu exécutoire par sa transmission en Sous-Préfecture le **27 JUIN 2025**

Et sa publication le

**27 JUIN 2025**

Le Maire,

Bruno SCHIRA



La Secrétaire,

Laurence JANOT-LAVERGNE